

Palais de justice de Paris



Le palais de Justice est situé au cœur de l'Île de la Cité. Edifié à partir du XIII^e siècle, modifié au cours des siècles, incendié puis reconstruit, il abrite aujourd'hui les différentes institutions judiciaires (**Cour de cassation**, **Cour d'appel**, **TGI**, etc...) ainsi que le Conseil de l'Ordre et la bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris.

Classé Monument Historique en 1862,
il recèle de nombreuses œuvres d'art et de symboles judiciaires.

Le Palais entoure la Sainte-Chapelle, est contigu au 36 quai des Orfèvres, abritant la Direction régionale de la police judiciaire de Paris et est voisin du tribunal de commerce, de la Préfecture de police et de la maison du Barreau.

Quelques chiffres : il occupe plus de 4 hectares au sol et se développe dans les étages sur près de 200 000 mètres carrés. A l'intérieur, on y compte environ 24 kilomètres de couloirs, 7 000 portes et plus de 3 150 fenêtres. 4 000 magistrats et fonctionnaires y travaillent régulièrement.

L'histoire du Palais de justice de Paris se confond souvent avec celle de la ville.

Elle est indissociable aussi de l'histoire de la royauté, puisque le palais fut longtemps la demeure des souverains. Monarque de droit divin, le roi concentre en sa personne le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif... mais aussi l'autorité judiciaire. Il reste d'importants vestiges : la grande salle avec sa cuisine, la Conciergerie, la Sainte Chapelle, plusieurs tours et l'emprise des divers bâtiments.

Vendredi 20 Avril, Rendez-vous à **13h**, devant l'entrée du Palais au passage de la sécurité, **10 Boulevard du Palais**, Paris 1^{er}

Métro : Cité (ligne 4) St Michel RER B ou C

Tarif : **10€** (adhérent) **16€** (non adhérent)